

## Collège B2

*Je suis Maître de Conférences à l'Université d'Aix-Marseille depuis 2000 et travaille dans une unité Inserm (UMR911) depuis 2008. En 2018, je rejoindrai le Centre de recherche en Cancérologie de Marseille (Inserm UMR 1068 ; CNRS UMR 7258).*

### Les missions du Conseil Scientifique :

Le Conseil Scientifique participe à l'élaboration de la politique scientifique de l'établissement et coordonne l'activité des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS).

Le conseil scientifique étudie la **situation et les perspectives de développement de la recherche**, en s'appuyant sur les travaux préparatoires établis par les commissions scientifiques spécialisées (CSS).

### Mes engagements :

Au travers du Conseil Scientifique, je souhaite avant tout donner la possibilité à l'ensemble des personnels participant aux activités de recherche d'être entendus sur les exigences scientifiques qui leur incombent, sur le sens qu'ils veulent donner à leur travail, sur la valorisation de leur rôle scientifique.

### C'est la raison pour laquelle je m'engage à :

- Représenter tous les enseignants-chercheurs affectés dans les structures de recherche quel que soit leur domaine de recherche (fondamental, translationnel, clinique). En outre, dans le cadre des structures mixtes, je veillerai à l'existence d'une concertation forte et étroite entre les tutelles permettant une meilleure reconnaissance des personnels non Inserm et à une répartition de moyens équilibrée.
- Améliorer la reconnaissance du personnel universitaire. Je m'assurerai qu'un réel et constant dialogue existe entre les tutelles. Je veillerai notamment à ce que toutes les activités d'enseignement des enseignants-chercheurs soient prises en compte dans la participation des structures de recherche à la formation initiale et continue ainsi que la diffusion de l'information scientifique auprès du grand public.
- Promouvoir une répartition équilibrée des différents champs de recherche et à défendre la recherche fondamentale dans toute sa diversité.
- Demander l'établissement de règles de répartition des crédits de recherche transparentes et équitables pour toutes les disciplines et toutes les unités de recherches.
- Proscrire toute vision bureaucratique de l'évaluation de la recherche qui serait fondée uniquement sur des facteurs d'impacts ou autres index.

**Candidature soutenue par le SNPTES**  
**Votez et faites voter SNPTES**